

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 6 septembre 2019

Adopté à la séance du 17 septembre 2019

Participants : M^e Morton S. Minc, président

M^{me} Marie Auger
M^e Josée Bédard
M^e Hélène Bédard
M^e Marie Charest
M^e Marie-Josée Corriveau
M^{me} Suzanne Danino
M^e Anne-Marie Forget
M^e Lise Girard
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M^e Natalie Lejeune
M. Michel Marchand
M^{me} Nancy Rhéaume
M^e Patrick Simard

Ne participent pas à la séance : M^e Lucie Nadeau

1. Ouverture de la séance

La séance a été convoquée conformément aux *Règles de régie interne*, lesquelles ont été adoptées par le Conseil de la justice administrative, ainsi que suivant les délais qui y sont prescrits. Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil, la séance se termine le 6 septembre 2019 à 18 h. Elle est tenue par courrier électronique comme le permettent les articles 9 et 10 des règles précitées.

2. Dépôt du rapport du comité d'enquête dans le dossier 2019 QCCJA 1066

Le comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte 2019 QCCJA 1066 soumet son rapport. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du comité d'enquête.

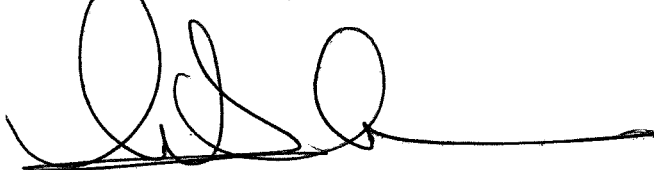
Sur la proposition du président du Conseil, M^e Morton S. Minc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance que le rapport du comité d'enquête dans le dossier 2018 QCCJA 1066 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de M. Aziz Ijdir à l'égard de M^e Nathalie Bousquet, greffière spéciale à la Régie du logement, et déclare la plainte non fondée.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 6 septembre 2019, à 18 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil,



M^e Morton S. Minc